

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	36 (1948)
Heft:	751
Artikel:	Impressions de la Foire d'échantillons
Autor:	Siegfried, Marguerite
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-266554

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

Compte de Chèques postaux I. 943

FONDATRICE DU JOURNAL

Emilie GOURD

RÉDACTION

Mme WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges

ADMINISTRATION ET ANNONCES

Mme Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Organes officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 6.—

6 mois 3.50

ETRANGER 8.—

0.25

Le numéro 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

Il faut savoir être
seul pour ne plus
savoir qu'on est seul.

Emile VILLARD.

Impressions de la Foire d'échantillons

Les exposantes

Toujours plus belle, plus vaste, plus intéressante, semble avoir été l'idée dominante des organisateurs de la grande manifestation nationale qui émerveille tous les visiteurs. Dans son discours d'inauguration qui coïncide chaque année avec la Journée de la presse, M. le prof.-Dr Brogle, directeur de la Foire, salua l'assistance venue de tous les coins de la Suisse, les journalistes de France, de Belgique, des Pays-Bas, d'Italie, de Suède, de Pologne, des Etats-Unis et d'Allemagne et tout particulièrement MM. le Dr Sigismundo, maire de San Remo, le Dr Bobba, avocat, et le directeur E. Speiser, un concitoyen résidant en Italie, qui avaient apporté un message fleuri sous forme de milliers d'œilllets décorent la grande salle de fêtes, témoignage de reconnaissance, de sympathie et de gratitude envers la Suisse, que la population de San Remo exprimait de cette manière poétique et qui crée immédiatement une atmosphère de cordialité parmi les 700 participants.

Sur une superficie de 104.000 m², 2288 exposants présentent aux yeux ravis du public, de jour en jour plus nombreux, tous les produits que l'industrie et l'artisanat suisses ont créés au cours d'une longue année de travail discipliné et appliquée. Vu son extension, il est indispensable de préparer un programme et de faire un plan des stands pour tirer le plus grand bénéfice de la visite de la Foire, et c'est à la recherche du travail de la femme que nous songeons avant tout.

* * *

Mais où ne se manifeste-t-il pas ? Il n'y a, je crois pas une branche, si ce n'est le bâtiment (évidemment), où les doigts agiles des femmes n'ont pas une part, si petite soit-elle ! Tout naturellement nos pas se dirigent d'abord vers le palais de l'horlogerie, dans lequel les émaillées genevoises ont leur place attitrée et leur vitrine décorée avec art et d'un goût parfait, est constamment assiégée, car rien de semblable ne se trouve en d'autres lieux. Nous admirons sans restriction les travaux de Mmes Schmid-Allard, Nelly Fourrier, Mercier, Juillerat-Mottu, Richard et Koch, d'un goût si délicat et si sûr.

Sur la galerie de la halle II, les femmes règnent presque à tous les stands, par des broderies, de la lingerie fine, du tissage, de la reliure, des papiers genre italien, de la peinture sur porcelaine, de la céramique, du modelage, des abat-jour, reliures, batik, tapissier, partout s'affirme leur talent, le bon goût et le savoir-faire des exécutantes. Cette galerie si bien éclairée met en valeur, bien mieux que par le passé, les mille objets présentés, que ce soit dans le studio d'art Muller-Munz (Vevey), où s'exécutent ces ravissants châles ou dans celui de Mme Wyss (Montreux), dont les blouses lingerie et les gilets sont de véritables merveilles ; les broches en céramiques qui sortent des ateliers Conrad (Genève), Chiocca (Lausanne), les porcelaines peintes par Mmes Martin (Célygny), Valtanoli, Thévoz (Fribourg), Noverraz (Lausanne), et j'en oublie, les papiers de garde pour reliures et les abat-jour de Mme de Mandrot (Echichens), les tapisseries de style de la maison « Au Menut » (Genève), les reliures de Mme Eberhard (Bâle), ou les cotonns, les galons, les tissages à la main des ateliers de tissage bâlois qui occupent quelques 180 anormaux venus de toute la Suisse et qui permettent à ces malheureux de gagner partiellement leur vie.

* * *

Une magnifique exposition collective tessinoise, met en valeur le talent artistique de nos confédérées qui nous présentent des tricots, des laines filées à la main, des objets en fer forgé, des blouses en dentelles, des coquets zoccolis dans lesquels elles se meuvent avec une aisance admirable, des pouponnes en costume du pays, des jouets et des douceurs que les femmes aiment tant à grignoter. Un

1848 - 1948

CENTENAIRE DE LA CONSTITUTION FÉDÉRALE

Manifestation publique des femmes suisses à Berne

à l'Aula de l'Université (Hochschulstrasse 4)
le 2 mai 1948, à 10 heures¹⁾

Présidence : M^e Antoinette Quinché, avocate, Lausanne
M^e E. Vischer-Alioth, Bâle

1. Ouverture de la manifestation Me A. Quinché, avocate, Lausanne
Message des femmes tessinoises Mlle E. Bonzanigo, Bellinzona

Cent ans de démocratie suisse
Discours commémoratif par Mme Ida Somazzi, professeur, Berne

2. La nationalité de la femme mariée Mlle E. Frey, économiste, Bâle
Mme J. Robert-Challandes, Berne
3. Le travail professionnel des femmes Mlle H. Stucki, professeur, Berne
Mme A. Brum-Ingold, Lausanne
4. La condition civile de la femme mariée Me A. Haenni-Wyss, avocate, Berne
Mme E. Kammerer, avocate, Genève
5. La protection de la famille Mme M. Kissel-Brutschy, Rheinfelden
Mme A. Jeannet-Nicolet, Lausanne
6. L'importance de la ménagère Mlle S. Preiswerker, économiste, Zurich
Mme L. Nicoud-Charpilloz, Neuchâtel
7. Les assurances sociales Mme Schwarz-Gagg, économiste, Berne
Mlle S. Renaud, professeur, Genève

Les résolutions adoptées seront transmises au Conseil fédéral.

La manifestation se terminera vers 16 h. 30. — Entrée libre.

POUR LE COMITÉ D'ACTION SUISSE

POUR LE SUFFRAGE FÉMININ :

ANTOINETTE QUINCHE

POUR L'ASSOCIATION SUISSE

POUR LE SUFFRAGE FÉMININ :

E. VISCHER-ALIOTH

¹⁾ La manifestation sera interrompue de 12 à 14 h.



ASSOCIATION SUISSE POUR LE SUFFRAGE FÉMININ

XXXVII^e Assemblée générale

à Fribourg

Ordre du jour : Samedi, le 1 mai, à 14 h. 30, à l'Hôtel de Fribourg.

Assemblée des délégués (séance administrative publique).

A 20 h. 15 :

Assemblée publique à l'Hôtel de Fribourg.

(Un programme détaillé sera publié ultérieurement.)

Cette assemblée ne laissera pas Fribourg différent. Elle y laissera des traces. Elle y posera quelques petits jalons de bois sec — mais on a vu des petits jalons de bois sec, ou qui en avaient l'air, qui se sont mis à verdier et à fleurir, par la patience mise à les cultiver ; affaire de sollicitude ou de climat. Elle laissera aussi des traces dans l'esprit des femmes heureuses, qui auront un aperçu sur la vie de celles qui sont seules, et doivent gagner leur vie à travers des difficultés sociales. Elles comprendront que l'élan qui, à l'heure actuelle, soulève les femmes dans toutes les classes de la société a une raison d'être, profonde et étendue et qui par sa

valeur sociale ne peut pas nuire à la vie de famille. L'activité si compétente de Mme P. Reichlen, seconde par un comité, malheureusement plus riche de bonne volonté que de moyens d'action en recevra certainement un appui dont le plus tangible serait de voir les journaux catholiques accueillir les articles favorables au suffrage féminin. Faisons donc notre l'idée qu'il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour perséverer. Toute idée juste, toute pensée d'entraide fait son petit bonhomme de chemin et Fribourg qui aime les chansons prouvera que « dans la bonne terre, germera le grain ». J. Derron-Ulliac.

autre stand tessinois expose des corbeilles de paille tressée, des sacs, des pantoufles qui s'exécutent soit à domicile, soit dans de petits ateliers, ainsi les ouvrières peuvent gagner leur vie et contribuer aux dépenses d'un

ménage. Le « Schweizer Heimatwerk », œuvre sociale d'encouragement au travail domestique, permet aux ouvrières de rester chez elles, de s'occuper de leur intérieur et de (Suite en page 2).

Aux enfants d'Europe

dont on vous a conté la misère, et qui attendent de vous le moyen de survivre à la tourmente. Femmes de Suisse, consacrez une journée de travail et versez cette somme à la société féminine dont vous êtes membres. Votre société la transmettra à l'Aide suisse à l'Europe.

Soutenez la cause des enfants de chez nous

— Entrainée par la presse unanime, la population genevoise a pris fait et cause pour « la Petite Maisonnée », pouponnière de plus de soixante bébés que le Tribunal expulse de son home, et ce verdict est jugé injuste par l'opinion publique indignée. Que pensez-vous de l'événement, madame, vous qui collaborez à cette œuvre depuis plus de vingt-neuf ans ?

— Je ne voudrais pas être injuste envers la partie adverse. Quoique le personnel soit très attentif à faire aussitôt rentrer dans la maison tout enfant qui pleure, je comprends bien que 60 bébés font du bruit. Mais les voisins qui sont venus, au cours des ans s'installent aux abords de la maison, savent à quoi ils s'exposaient, puisque certains ont obtenu, pour cette raison, une réduction sur le prix d'achat de leur parcelle.

— Ainsi, au début, votre maison fut aménagée dans un lieu solitaire ?

— Il y avait une villa voisine, à l'époque et, pendant de longues années, ses habitants ne se sont nullement plaints de nos bambins. On s'étonne, qu'aujourd'hui, ils réclament aussi, au nom d'une servitude qui interdit d'installer un asile sur notre terrain. Mais, c'est ici que nous protestons, nous ne sommes pas un asile, mais une pouponnière dont les frais d'exploitation sont, pour la plus grande part, couverts au moyen des pensions que payent les parents et les élèves nurses ; seuls quelques cas exceptionnels ont été exonérés de frais. Si nous devons abandonner cette maison spécialement aménagée pour notre activité, c'est la fin ; nous n'avons ni la possibilité, ni les moyens de recommencer ailleurs, aussi le jugement nous a-t-il frappés de stupeur. Comment peut-on condamner à disparaître une entreprise vitale ? Comment peut-on condamner 60 bébés pour satisfaire quelques adultes ?

— Je ne suis pas si étonnée que vous, madame. Ne connaissez-vous pas le proverbe « dura lex, sed lex ». Depuis des millénaires on a excusé de cette manière l'application littérale des textes légaux. La justice, la vraie, doit être une interprétation des textes qui puisse s'adapter à la réalité. Ne croyez-vous pas que, si des femmes avaient siégé aussi, dans ce tribunal que notre conscience condamne, le jugement aurait été différent ? Pour ma part, j'en suis convaincue. Je fais des vœux pour que votre cause triomphé en appel, sans quoi ce serait à désespérer de notre code et de nos juges et je souhaite voir, un jour prochain, nos Genevoises nommées aux tribunaux de notre canton comme dans le canton de Vaud, pour qu'elles apportent un peu d'humanité et de sens maternel, dans le domaine desséché de Thémis.

A. W. G.



leur famille, tout en créant de petites merveilles de tous genres qui trouvent rapidement amateur, car le travail en est très soigné et maintient les anciennes traditions de solidité et de perfection qui se perdent hélas ! bien trop souvent.

Dans le pavillon de la mode qui porte le joli nom de « Crédit » nous admirons les belles broderies de St-Gall, les tissus pour robes ou ameublement, les paillères tressées, actuellement très demandées et portées avec élégance, les derniers modèles de la chausse ; partout ce sont des doigts de fées qui contribuent à leur exécution, à leur élégance et à leur perfection.

* * *

Nous nous en voudrions de ne pas mentionner l'œuvre si utile organisée par les « Amies de la jeune fille », l'« Association catholique pour la protection de la jeune fille » et le « Basler Frauenverein », d'une chambre de repos pour les employées de la Foire ; là, les femmes travaillant aux stands viennent se reposer pendant leur temps de congé, lire, travailler, écrire ; elles y prennent leur petit repas, accompagné d'une excellente tasse de thé, mise gratuitement à leur disposition. La Foire s'étendant de plus en plus, ces employées n'ont pas la possibilité de rentrer chez elles pour se reposer ou se réconforter. Beaucoup d'entre elles viennent faire dans cette salle, où se trouvent de nombreuses chaises-longues confortables garnies de matelas et de coussins, une sieste bienfaisante dans l'agitation des halles, car cette pièce, bien que située au milieu de la Foire, est d'un calme parfait, aucun bruit n'y pénètre et l'on pourrait s'y croire éloigné de quelques kilomètres de l'agitation ambiante.

N'oublions pas non plus de mentionner ces centaines de mains actives qui tout le long du jour vont et viennent, nettoient, rangent les objets exposés, de même que ces centaines d'aides féminines qui viennent le soir, après la fermeture, remettre tout en ordre, comme des fournies diligentes et que le visiteur ignore en général, mais qui contribuent pour une si large part au bon fonctionnement et à l'aspect engageant de toute l'exposition. Force, intelligence, travail et bonne volonté de la femme sont sans cesse mis au service de notre grande manifestation économique et nationale pour contribuer à sa pleine réussite.

Marguerite Siegfried.

— — —

DE-CI, DE-LA

En attendant les femmes magistrats, ayons au moins des femmes jurés. (Genève)

Soutenons le projet de loi présenté par M. le député Maillard et que discute en ce moment une commission de notre Grand Conseil. M. Maillard demande la modification suivante de l'alinea 1 de l'article 216 (du code de procédure pénale).

« Les jurés sont pris parmi les citoyens et les citoyennes suisses âgés de plus de 25 ans et de moins de soixante ans. »



EN FRANCE

La Maison de jeunesse de Romans (Suite et fin.)

Bibliothèque, causeries, conférences, cinéma, etc.

Pas d'œuvre sociale complète sans bibliothèque : la M.J. romanaise ne manque pas à la tradition, son effort se porte vers les livres d'histoire, biographies des grands hommes, ouvrages sur la Résistance, récits de voyages, etc. L'effort de cette année porte davantage sur les causeries qui sont préparées par un questionnaire sur un sujet précis. Des conférences ont été données l'an dernier et se poursuivent cette année, ayant pour thème, entre autres, le syndicalisme, le machinisme, etc., et se terminent par des discussions amicales. Le journalisme — saluons ! — fera l'objet d'une étude spéciale avec visite d'un grand quotidien et enquête sur la condition des collaborateurs de tout ordre : journalistes, typographes, vendeurs, etc., bref, de tous ceux qu'un journal fait vivre. Enfin, si le côté manuel est représenté par des cours

Madame Züblin-Spiller

Nous apportons ici l'hommage de notre sympathie à notre confrère de Suisse allemande, le *Schweizer Frauenblatt* qui est en deuil.

Il vient de perdre la présidente de l'association qui le patronne, Mme Züblin-Spiller, à laquelle il consacre son numéro du 23 avril. Cette publication nous permettra de donner dans le journal, un portrait détaillé de cette femme aussi remarquable par les qualités du cœur que par celles de l'esprit.

Il est temps

que les femmes s'en mêlent...

Discours prononcé à l'*Union civique des Femmes* et publié par le *Figaro*.

Mesdemoiselles,

Il est toujours intimidant pour un homme de parler devant un auditoire de femmes. La chose l'est spécialement pour votre serviteur, qui a gardé de son enfance passée avec deux soeurs plus âgées et beaucoup plus malignes que lui, un profond et salutaire complexe d'inferiorité. Dans nos disputes fréquentes je ne me rappelle jamais avoir eu le dessus, et d'ailleurs, s'il m'arrive de prétendre, quelques filles bien appliquées avaient vite fait de me rappeler au sentiment de l'ordre normal. Je ne sais si vous-mêmes, dans vos rapports avec les médiocres individus du sexe inférieur, vous continuez à employer le même procédé, en tout cas je vous loue bien sincèrement de vous être arrangées pour défendre, par d'autres procédés que la supériorité physique, dans l'association dont vous faites partie, la place qui vous revient naturellement. L'homme, par la force des choses, est devenu aujourd'hui un spécialiste, un mercenaire, étroitement borné à droite et à gauche par les parois de la routine. C'est à la femme, dans la mesure, je le reconnais, restreinte, où elle échappe à la nécessité quotidienne, d'en profiter pour aérer, si je puis dire, l'appartement, pour ouvrir les fenêtres qui donnent sur l'air libre, et mon Dieu, pourquoi pas ? sur l'horizon ! Je ne crois pas que les affaires du ménage en aillent plus mal. Ni même les affaires de ce grand ménage qu'on appelle la France et que Messieurs les hommes se sont arrangés pour mettre dans un tel état qu'une chatte, comme on dit, n'y reconnaîtrait pas ses petits ! Il n'était que temps que les femmes s'en mêlent avec les moyens idoines, je veux dire avec les connaissances appropriées. De même qu'un outillage savant et discret a remplacé l'ancien matériel domestique, si la femme veut continuer à tenir dans l'association familiale le rôle qui lui revient de conseiller, et, pourquoi pas ? de contrôleur, il faut qu'elle se montre fidèle à la voïcation que la Providence lui a déparée, qui est de transformer une foule de propositions compliquées en idées simples, je veux dire pratiques, et pour employer le mot dans le sens anglais, « sensibles ». Je sais que c'est là le but à quoi l'utile association dont vous faites partie consacre ses efforts, je vous en félicite de tout mon cœur. Un homme d'esprit dit que la guerre était devenue maintenant une chose trop sérieuse pour la laisser aux militaires. De même on peut penser que l'administration et l'économie de ces grandes machines que sont les Etats modernes sont devenues des choses trop sérieuses pour qu'on les abandonne exclusivement aux grosses mains maladroites qui s'en sont occupées jusqu'ici !

Paul Claudel, de l'Académie française.

de coupe et couture, et le côté plastique par des cours de dessin (donnés par un ancien professeur au lycée de Marseille), le cinéma, lui non plus, n'est pas oublié. Une fois par semaine a lieu une soirée cinématographique, au cours de laquelle on s'efforce de projeter un film ayant une certaine valeur ; après quoi, pour en courir les frais, une équipe de jeunes parcourt les campagnes avoisinantes, encore dépourvues de cinéma, et donne des représentations du dit film, avec des moyens de fortune.

De la salle de jeux au cercle d'études

La directrice de la Maison des Jeunes féminine, Mlle Charlotte Chaze, adjointe au maître, est une animatrice remarquable, consciente de la portée morale et sociale de son œuvre. Elle nous a exposé sa conception de la M.J., telle qu'elle la met en pratique, non sans avoir, auparavant, évoqué quelques souvenirs de Suisse où elle a, par deux fois, l'an dernier, à Pâques et à la Pentecôte, emmené quelques jeunes.

Nous étions mis en rapport, d'avance, par notre Fédération, avec l'Association de Jeunesse suisse, JUVENTA. C'est elle qui a assuré notre logement dans des « auberges de jeunesse » de Lausanne et de Genève, et le côté manuel est représenté par des cours

Rentes transitoires de l'Assurance-vieillesse

Il est souvent question, à propos de l'assurance-vieillesse, de rentes ordinaires et de rentes transitoires. Une certaine confusion, bien compréhensible il est vrai, régne toutefois à ce sujet dans nombre d'esprits.

Aussi pensons-nous intéresser nos lecteurs en exposant aujourd'hui ce que sont les rentes transitoires prévues par la loi fédérale du 20 décembre 1946 instituant l'assurance-vieillesse et survivants.

À cours des études qui ont précédé l'élaboration d'un projet de loi sur l'assurance-vieillesse et survivants, la question s'est posée de savoir quelle serait, dans le cadre de cette loi, la situation des personnes qui, à l'entrée en vigueur de l'assurance, auraient déjà atteint leur 65^e année ou qui seraient déjà veuves ou orphelines. Les experts ont estimé à l'époque qu'il était difficile d'exiger de la part de ces personnes qu'elles soient tenues au paiement de cotisations ; nombre d'entre elles, en effet, se seraient trouvées dans l'impossibilité de contribuer à l'assurance, en raison même de leur situation et de leur incapacité d'exercer une activité lucrative.

Dans ces conditions, on a renoncé à prévoir pour cette catégorie de personnes l'obligation de payer des cotisations A.V.S. On a estimé, par ailleurs, qu'il ne serait pas équitable de servir à ces personnes dispensées de cotiser les mêmes rentes qu'aux assurés appelés à participer, par le paiement de cotisations régulières, au financement de l'assurance. Ceci d'autant moins qu'il se trouve aussi, parmi les personnes de plus de 65 ans, des veillards qui ne sont pas dans l'indigence ; il ne se justifierait donc pas de servir une rente à des personnes n'en ayant aucun besoin.

C'est ainsi qu'on en est venu à concevoir, pour cette catégorie de personnes, des rentes non-contributives, appelées tout d'abord « rentes de besoin », puis « rentes transitoires ». Ces rentes sont servies actuellement aux personnes nées avant le 1^{er} janvier 1883 ainsi qu'aux personnes qui étaient déjà veuves ou orphelines à l'entrée en vigueur de la loi sur l'assurance-vieillesse et survivants.

Alors que les assurés de moins de 65 ans qui sont tenus de payer des cotisations A.V.S. acquerront un droit *inconditionnel* aux rentes ordinaires, le droit aux rentes transitoires est *conditionnel*. Il n'est accordé que si les intéressés sont de nationalité suisse, s'ils ont leur *domicile en Suisse* et si leur revenu et leur fortune ne dépassent pas certains montants, appelés « limites de revenus ». Le montant des rentes varie selon que le requérant est domicilié en région urbaine, mi-urbaine ou rurale.

RÉGIONS	Pour les bénéficiaires de			
	Rentes de vieillesse simples et rentes de veuves	Rentes de vieillesse pour couples	Rentes d'orphelines doubles	Rentes d'orphelines simples
Urbaines	2000.—	3200.—	900.—	600.—
Mi-urbaines	1850.—	2950.—	800.—	525.—
Rurales	1700.—	2700.—	700.—	450.—

nous a indiqué les « Restaurants sans alcool » de ces villes. Tout a été remarquable au point de vue organisation et accueil.

Et pour conclure, la dévouée directrice de la M.J. romanaise, qui espère acquérir bientôt un local où pourront habiter quelques jeunes filles, nous a expliqué ce qu'elle avait souhaité faire dans cette ville ouvrière, et ce que souhaitent faire toutes les Maisons de Jeunes françaises, dont le principal but est de soustraire la jeunesse aux dangers de la rue :

Lorsqu'une jeune fille sort de l'école à quatorze ans, elle entre généralement à l'usine où l'attend un dur labeur dans le bruit et la répétition mécanique du même geste. Ce n'est évidemment pas là qu'elle peut faire un effort intellectuel ; il faut donc avant tout éveiller son intérêt, lui donner un lieu plaisant, la mettre en contact avec des camarades plus cultivées. La M.J. doit être d'abord une salle de jeux qu'on transforme insensiblement en cercle d'études, elle doit donc toujours rester attrayante. Son but particulier, dans une ville industrielle comme Romans, doit être de rallier la jeunesse ouvrière, en dehors et au-dessus, bien entendu, de toute considération politique. Aussi groupons-nous des jeunes de toutes les opinions dont les discussions même restent amicales.

Voici les limites de revenus telles qu'elles ont été fixées par la loi fédérale du 20 décembre 1946 :

Les personnes qui ont accompli leur 65^e année au 1^{er} janvier 1948 ainsi que celles qui sont déjà veuves ou orphelines à cette date ne peuvent donc prétendre à une rente transitoire qu'à la condition que leur revenu, *compte tenu d'une certaine fraction de leur fortune*, soit inférieur aux normes ci-dessus.

Le tableau suivant indique le montant maximum des rentes transitoires annuelles à partir du 1^{er} janvier 1948 :

Les rentes annuelles sont réduites dans la mesure où, compte tenu du revenu annuel, elles dépassent les limites de revenus. C'est ainsi, par exemple, qu'un vieillard domicilié en ville, ayant un revenu annuel de Fr. 1.400.—, ne touchera pas la rente transitoire complète de Fr. 750.—, mais seulement la différence entre son revenu (Fr. 1.400.—) et la limite de revenu applicable dans son cas (Fr. 2.000.—), soit réduite de Fr. 600.— par an.

Il convient de préciser que les personnes de nationalité étrangère n'ont pas droit aux rentes transitoires car il s'agit de rentes non-contributives auxquelles les Suisses habitant à l'étranger ne peuvent pas non plus prétendre dans l'Etat où ils se trouvent.

Les rentes transitoires prévues par la loi fédérale du 20 décembre 1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants font suite aux rentes du régime transitoire institué le 1^{er} janvier 1946 pour une période de deux années.

Afin de donner une idée de l'importance des rentes transitoires, nous dirons que 226.759 vieillards, veuves et orphelins en ont bénéficié en 1946 et qu'elles se sont élevées au total à plus de 75 millions. Pour 1947, on évalue à environ 100 millions les rentes transitoires qui ont été servies alors qu'en 1948, elles atteindront, selon les prévisions faites, le chiffre de 130 millions.

Si les rentes transitoires sont relativement modestes, elles n'en constituent pas moins, pour des milliers de vieillards, de veuves et d'orphelins, un apport appréciable et bienvenu. Ceux qui, de par leur travail, sont en contact quotidien avec les bénéficiaires de rentes transitoires, se rendent particulièrement bien compte de l'utilité incontestable de ces prestations.

Ajoutons enfin que, dans de nombreux cas, les prestations fédérales servies à titre de rentes transitoires, sont complétées, à Genève, par les prestations de l'aide cantonale en vertu de la loi Rollini.

Théo Amberg.

Et Charlotte Chaze me cite, du directeur général des Maisons de Jeunes, M. Léger, une phrase qui me paraît devoir très opportunément conclure cette enquête : « La Troisième République a créé l'enseignement scolaire, la Quatrième doit créer la culture populaire ». — — —

Publications reçues

Le patrimoine secret, par Simone Bergmans. A la Baconnière, Neuchâtel.

Un roman ? A peine. Un ouvrage où tour à tour déborde la vie, viennent des pages profondes de pensée, une observation aiguë, où l'on sent, dans une description, dans une réflexion, que celle qui a écrit ce livre est à la fois une âme ouverte aux secrets de l'art et à ceux de la nature — oui, c'est tout cela. « Symphonie familiale » dit le sous-titre. En effet des générations d'une même famille se succèdent dans une ambiance de labeur, de droiture et d'aspirations au-dessus des choses matérielles. Cela, en Belgique, une Belgique qui se révèle au lecteur et le retient.

Simone Bergmans est avant tout musicienne (ce volume est dédié à ses élèves, à ses pro-